



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3306

Conseil d'administration de l'Association pour la chaire lyonnaise des Droits de l'Homme -
Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3306 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA CHAIRE LYONNAISE DES DROITS DE L'HOMME - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Monsieur Georges KEPENEKIAN a été élu Maire de Lyon par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 juillet 2017. Ce même jour, le Conseil a procédé à l'élection de 21 Adjoints au Maire.

Par arrêté n° 2017/26834 pris en date du 20 juillet 2017, Monsieur le Maire de Lyon a accordé des délégations aux Adjoints et à des Conseillers municipaux.

La Ville de Lyon est membre de nombreuses associations, parmi lesquelles l'Association pour la chaire lyonnaise des Droits de l'Homme.

- Contexte :

Cette association a pour but de sensibiliser les étudiants, mais également tout public, à la problématique des Droits de l'Homme et d'encourager le développement de réflexion sur la défense de ces droits.

Implantée sur le territoire lyonnais, elle compte parmi ses membres fondateurs la Ville de Lyon.

- Modalités de représentation :

Ce sont les articles 4 et 6 des statuts de l'association qui en précisent les modalités d'administration et qui indiquent que le Conseil d'administration est composé de 10 à 15 membres.

Les membres fondateurs en sont membres de droit et disposent d'un siège chacun.

La Ville de Lyon est donc représentée au Conseil d'administration par un représentant titulaire.

Par ailleurs, le Maire de la Ville de Lyon, ou son représentant, désigné par arrêté du Maire, siège obligatoirement au bureau de l'association.

Par délibération n° 2014/41 en date du 25 avril 2014, le Conseil municipal a désigné M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Association pour la chaire lyonnaise des Droits de l'Homme.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir au remplacement de Monsieur Georges KEPENEKIAN.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association pris en date du 21 mars 2006 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/41 en date du 25 avril 2014 ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Mme Djida TAZDAIT est désignée en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Association pour la chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Georges KEPENEKIAN